

Bulletin d'information numéro 1

de l'A.F.P.E.S.

(décembre 1997 - mars 1998)

Siège social de l'Association Française du Poney Européen de Sport :
Le Prieuré de Molières, 53200 Chemazé,
tel. + fax : 02 43 70 21 71.

1. Le mot du Président

" Favoriser l'excellence "

Je suis très heureux d'envoyer ce premier bulletin d'information à tous les adhérents de l'Association Française du Poney Européen de Sport qui sont -mi-novembre- au nombre de quatre-vingt-cinq. Ce bulletin paraîtra normalement quatre fois par an. Du fait de nos moyens pour l'instant réduits, il sera probablement jugé un peu pauvre dans la forme ; mais j'espère que vous apprécierez la qualité du fond.

Moyens réduits, évidemment ! Cinquante francs de cotisation annuelle, c'est plus que raisonnable et montre le souci de la part des dirigeants de l'A.F.P.E.S. d'épargner les éleveurs et même, vous le verrez, de les aider. De ce fait, des membres ont mis gratuitement à la disposition de l'association outils informatiques, téléphone-fax, timbres et enveloppes etc.; aussi, vous comprendrez bien qu'il est inutile de laisser des messages sur le répondeur du secrétariat : soyez gentils de rappeler jusqu'à ce que vous tombiez sur la secrétaire, ou sur moi-même si vous cherchez à me joindre.

Vous trouverez joint avec ce bulletin votre carte de membre, les statuts de l'association, le procès verbal de l'Assemblée constitutive ainsi que la lettre envoyée au chef du service des Haras, des Courses et de l'Equitation, ayant pour objet de demander l'ouverture de notre stud-book.

Vous remarquerez dans la rubrique suivante les efforts réalisés par les dirigeants de l'A.F.P.E.S. pour les adhérents : ils ont obtenu des réductions sur les frais de saillie des étalons performeurs internationaux. Effectivement, l'A.F.P.E.S. aura toujours le souci de favoriser et d'encourager la recherche de la performance, et plus précisément l'excellence de la performance. En effet, le terme " étalon performer " ne veut pas dire grand chose ou reste en tout cas bien vague : la différence est grande entre un étalon suivant le cycle classique 6 ans et celui gagnant en D1 spéciale, entre un étalon finaliste du championnat de France Grand Prix et un étalon concourant en épreuves internationales, entre ce dernier et celui qui s'est qualifiée en individuel au championnat d'Europe ; même parmi les meilleurs performeurs internationaux d'Europe, les qualités entre le second du Top 18 (cf. la troisième rubrique) et le septième sont de niveaux bien distincts.

Mais cette association, c'est à vous également, chers adhérents, de la faire vivre. Je lance donc un appel d'articles, d'idées, d'éléments d'information pour les prochains bulletins. Motivez les éleveurs de votre entourage et faites-les cotiser. Mieux encore : faites naître des vocations. Le poney de sport en France n'en est qu'à ses balbutiements. La marge de progression en qualité et en quantité est énorme. Sachons saisir cette opportunité. Nous comptons sur vous. Sachez insuffler votre dynamisme, faire partager vos convictions et remporter de nouvelles adhésions.

Nous cherchons un responsable du bulletin d'information, chargé de rassembler les éléments des rubriques et de les mettre en page, ainsi qu'un responsable des relations avec la presse. Avis aux candidatures !

Le Président, Guillaume Levesque.

2. Actions

A) Lettre adressée au chef du service des Haras Nationaux, des Courses et de l'Equitation

Un mois après la création de l'A.F.P.E.S., le conseil d'administration a décidé d'envoyer une lettre à Monsieur Yves Berger, chef du service des Haras, des Courses et de l'Equitation, ayant pour objet de lui demander la création d'un nouveau stud-book de poneys, celui de notre Poney Européen de Sport. Ce stud-book aurait pour fondement le croisement entre poneys et chevaux (dans les deux sens) et l'utilisation des meilleurs sangs poneys étrangers -croisements très difficiles à réaliser aujourd'hui en France, car perçus avec grande méfiance et finalement clairement découragés. Tout le monde imagine bien les mille obstacles que nous allons rencontrer et tous les bâtons dans le roues qu'on n'omettra pas de gentiment nous mettre. Mais quel que soit le temps que prenne notre projet pour aboutir, nous nous battons sans relâche pour convaincre du bien fondé de nos idées. Nous gérons ce projet avec méthode et détermination.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant de la suite de ce courrier.

B) Remises sur les frais de saillie d'étalons

Il vous suffira de présenter votre carte de membre au moment où vous emmener votre ponette chez l'étalonniér pour bénéficier de ces remises, très gentiment octroyées à titre exclusif aux membres de l'A.F.P.E.S.. Les étalons concernés sont les étalons privés faisant la monte en France en 1998 et qui font partie des meilleurs performers internationaux d'Europe (cf. le Top 18 dans la rubrique suivante). Il s'agit de Shining Starr Aristo, de Banagher Magee, de Rocambole III et d'Axkeen Djordy. Utilisez ces étalons, parlez d'eux, encouragez d'autres éleveurs à y emmener leurs juments ; car si l'élevage évolue dans un environnement incertain et aléatoire, par le biais de la sélection néanmoins, rappelez-vous que la performance engendre la performance.

-Shining Starr Aristo, le plus grand performer international d'Europe, déjà testé sur descendance au plus haut niveau -> prix de saillie normal : 1 000 FF HT à la réservation + 2 000 FF HT si la jument est pleine au 1er octobre. **Remise de 10%** (non cumulable avec toute autre remise) : 900 FF HT + 1 800 FF HT. La remise concerne également la pension et le suivi gynécologique des ponettes. Distributeur : Valérie Chomon, Haras de Florys, tel + fax : 02 43 70 21 71. Etalonniér : Docteur vétérinaire Sabine Hofferer, La Monnaie, 50000 Saint-Lô, tel. + fax : 02 33 55 89 09.

-Kilkady Darling, un des meilleurs performers internationaux Connemara, magnifique de surcroît -> prix de saillie normal : 1 000 FF TTC à la réservation + 1 000 FF TTC si la jument est pleine au 1er octobre. Remise : **un mois de pension gratuite**. Etalonniér-propriétaire : Jean Pomaret, Haras des Landes, 61130 Saint-Germain de la Coudre, tel. : 02 43 93 36 50.

-Banagher Magee, lui aussi un des meilleurs performers européens Connemara, déjà testé sur descendance -> prix de saillie normal : 2 500 FF TTC. **Remise de 10%** : 2 250 FF TTC. Etalonniér-propriétaire : Chantal Comte, Haras du Sud, 73, Route de Poisson, 71600 Paray-le-Monial, tel. : 03 85 81 53 31.

-Rocambole III, le premier Français de Selle du classement -> prix normal de saillie : 1 200 FF TTC à la réservation + 1 000 FF TTC si la jument est pleine au 1er octobre. **Remise de 15%** : 1 045 FF TTC + 870 FF TTC. Il y a une possibilité de forfait de pension pour les juments venant de loin. Propriétaire : Isabelle de Joinville, tel. : 02 97 57 73 44. Etalonniér : Frédéric Tamarin, Kerourio, 56400 Brech, tel. : 02 97 57 60 66.

-Axkeen Djordy, encore un excellent et très beau New-Forest hollandais performer international -> prix de saillie normal : 1 000 FF HT à la réservation + 1 000 FF HT si la jument est pleine au 1er octobre. **Remise de 20%** : 800 FF HT + 800 FF HT. Etalonniér : Catherine Lambolez, Haras de La Champagne, 45470 Trainou, tel. : 02 38 52 70 90.

Le propriétaire d'un petit étalon pur-sang, particulièrement intéressé pour l'élevage du poney de sport, à croiser avec des ponettes toisant en dessous d'1.38 m, consent également une réduction :

Franc Parler (par Thatch et Fawn par Tom Rolfe), alezan, 1.60 m, né en 1982 en Irlande, stationné chez Yves Berlioz, Haras des Louveaux, 14330 Le Molay-Littry, tel. : 02 31 21 66 11. Prix normal : 4 500 FF HT pour les juments, 3 500 FF HT pour les ponettes. **Remise de 15%** : 2 975 FF HT, garantie poulain vivant (si la ponette ne donne pas naissance à un poulain vivant à 48 h, la saillie est offerte l'année d'après). Franc Parler est un Pur-sang athlétique, éclaté, avec de l'os, articulé bas, doté d'une tête ravissante, d'un galop très équilibré et d'une aptitude à l'obstacle et d'un style classique remarquables. Il a couru en plat et en obstacle de trois à six ans pour un gain total de 1 032 250 francs. Sa production avec des ponettes s'annonce des plus prometteuses.

C) Jeu-concours

Un jeu-concours est organisé par l'A.F.P.E.S.. Le vainqueur gagnera une saillie, d'une valeur de 3 500 francs, du fabuleux petit Anglo-arabe performer en CSO A1, Turcoman. Les questions se trouvent dans la rubrique 11. Il vous suffit d'écrire sur papier libre vos réponses et de les poster au secrétariat avant le 25 janvier 1998, cachet de La Poste faisant foi. Le règlement du jeu-concours, déposé chez Maître Thill, huissier de justice au Havre, est disponible sur simple demande écrite au secrétariat de l'association.

Certaines réponses se trouvent dans ce bulletin, d'autres requièrent une petite recherche très simple et d'autres encore supposent une connaissance du monde du poney de sport et demanderont aux non initiés de faire preuve d'astuce dans leurs investigations.

Les résultats du concours seront donnés dans le bulletin d'information numéro 2 qui paraîtra fin février.

Qui est Turcoman ?

Un petit cheval au grand coeur ! Effectivement, c'est un petit Anglo-arabe (48.57%) d'1.56 m, qui est indicé 150 (93) en CSO ! Fils de l'excellent Alibi A, Turcoman a été qualifié à la finale de cycle classique de Fontainebleau à 4, 5 et 6 ans et a ensuite obtenu de nombreux classements et premières places en A2 et A1 de 7 à 9 ans (plus de 125 000 francs de gains à l'époque).

C'est un cheval d'une très belle robe alezane cuivrée, harmonieux, chic en tête, très réactif à l'obstacle, malin comme tout et très volontaire.

Comme Franc Parler, il a certainement un rôle important à jouer dans l'élevage du poney de sport en France.

Turcoman, qui a déjà servi des ponettes, saillit en monte naturelle chez Gilbert Régeasse à Larchant en Seine-et-Marne (tel. : 01 64 28 30 66) à 2 000 FF au premier saut + 1 500 FF si la jument est pleine au 01/10.

D) Envoi de ce bulletin

- aux organes de presse spécialisée (Cheval Loisirs, Cheval Magazine, Cheval Pratique, L'Echo des Poneys, L'Eperon, Equi'Mag et Paris Turf),
- à Monsieur Yves Berger, chef des Haras, des Courses et de l'Equitation,
- à Monsieur Bernard Pichon, Chef du Bureau de l'Elevage,
- à Monsieur Alexandre Meybeck, adjoint de Monsieur Bernard Pichon,
- à Monsieur Bernard Maurel, Directeur de l'Institut du Cheval,
- à tous les directeurs des Haras Nationaux ayant des poneys dans leur dépôt,
- à Monsieur Pascal Marry, Directeur de la DNEP,
- aux Présidents des associations des races Connemera, Dartmoor, Français de Selle, Landais, New-Forest, Pottok, et Welsh,
- et à Monsieur Bernard Dutoit et Monsieur Hubert Huyghe, Président et Directeur de la FNC.

3. Etude : Top 12 réactualisé = Top 18

En début d'année, le Guide de l'Elevage 97 de L'Eperon a présenté le fameux Top 12 poney, un classement des meilleures étalons performers internationaux d'Europe, traduit et publié ensuite dans la presse spécialisée étrangère. Depuis, le Top 12 n'est plus vraiment le même pour ce qui concerne le classement de la sixième à la douzième place, la compétition internationale poney étant le lieu de bien des exploits et d'amélioration relativement rapide des performances. Réactualisation et complément :

1er-Shining Starr Aristo (par Noordererf Chap et Janine par Furzey Lodge Golden Wonder), New-Forest, bai, 1.47 m, né en 1982 en Hollande où il est agréé, habituellement stationné en Belgique (où il est agréé) mais en 1997 et en 1998, stationné en France. Quatrième en individuel au championnat d'Europe de Pratos del Vivaro (Italie) en 1990 et vainqueur de deux Grands Prix internationaux, ceux du CSIOP d'Hanovre (Allemagne) en 1990 et du CSAP de Loncin (Belgique) en 1991.

2ème-Linaro (par Lombard et Kasztanka *Arabe* par Wi. Jim Hardie), Poney Holsteiner, alezan brûlé, 1.47 m, né en 1985 en Allemagne où il est agréé et où il concourt toujours -> pas agréé en France. Deux fois cinquième (la première fois ex-aequo) en individuel au championnat d'Europe, à Hasselt (Belgique) en 1994 et à Barthahus (Danemark) en 1996.

3ème-Panama du Cassou HN (par Baroud III et Java par Saint Laurent), Arabe, alezan, 1.48 m, né en 1981 en France, stationné en France au HN de Rosières-aux-Salines. Cinquième ex-aequo en individuel au championnat d'Europe d'Achselschwang (Allemagne) en 1995 et vainqueur de deux Grands Prix internationaux, ceux du CSIP de Bois-le-Roi (France) en 1995 et du CSIP de Diest (Belgique) en 1996.

4ème-Naughty van Graaf Janshof (par Atlantic Curragh et Fabians Philomena par Spinway Playboy), Connemara, gris, 1.48 m, né en 1980 en Hollande, agréé en Belgique, concourt en France -> pas encore agréé en France. Sixième ex-aequo en individuel au championnat d'Europe de Stockholm (Suède) en 1992 et vainqueur d'un Grand Prix international, celui du CSIP de Torhout (Belgique) en 1994. (Champion d'Europe par équipe en 1995 à Achselschwang -Allemagne).

5ème-Glenn (par Gromet *Arabe* et Sagress par Sahib), Poney Westphalien, gris, 1.48 m, né en 1981 en Allemagne où il est agréé et où il concourt toujours -> pas agréé en France. Neuvième ex-aequo en individuel au championnat d'Europe de Barthahus (Danemark) en 1996 (champion d'Europe par équipe) et vainqueur de deux Grands Prix internationaux, ceux du CSAP de Wiesbaden (Allemagne) en 1995 et en 1996.

6ème-Aron N (par Aldan et Bettina par Lombard), Poney Holsteiner, alezan, 1.47 m, né en 1990 en Allemagne où il est agréé et où il concourt toujours -> pas agréé en France. Huitième ex-aequo en individuel au championnat d'Europe de Hartpury (Angleterre) en 1997.

7ème-Thunder du Blin HN (par King Cup R.C et Fort Helen par Glenarde), Connemara, gris, 1.45 m, né en 1985 en France, stationné au HN des Bréviaires. Quatorzième en individuel au championnat d'Europe de Stockholm (Suède) en 1992 et vainqueur d'un Grand Prix international, celui du CSIP de Diest (Belgique) en 1992.

8ème-Kilkady Darling (par Rory Ruadh et Ballynew Kate par Killyreagh Kim), Connemara, bai, 1.48 m, né en 1976 en France, stationné en France dans l'Orne. Quinzième ex-aequo en individuel au championnat d'Europe de Saumur (France) en 1987 (champion d'Europe par équipe) et vainqueur d'un Grand Prix international, celui du CSIOP d'Helecine (Belgique) en 1991.

9ème-Banagher Magee ex The Best of AMG (par Dunmore King et Springlawn Star par Atlantic Storm), Connemara, isabelle, 1.48 m, né en 1981 en Irlande où il est agréé, stationné en France en Saône-et-Loire. Deux participations (qualifié pour l'individuel) au championnat d'Europe, à Wierden (Hollande) en 1991 et à Stockholm (Suède) en 1992 et vainqueur d'un Grand Prix international, celui du CSIP de Torhout (Belgique) en 1989.

10ème-Rocamboles III (par Kalem *Arabe* et Dusky Deirdre *Connemara* par Errigal Prince), Poney Français de Selle, gris, 1.48 m, né en 1983 en France, stationné en France dans le Morbihan. Deux participations (la première fois, qualifié pour l'individuel) au championnat d'Europe d'Hasselt (Belgique) en 1992 et en 1993.

11ème-Réal des Granges (par Pirstaal *Trotteur Français* et Evelien), Poney Français de Selle, alezan brûlé, 1.47 m, né en 1983 en France, stationné en France en Seine-et-Marne. Une participation (qualifié pour l'individuel) au championnat d'Europe d'Achselschwang (Allemagne) en 1995 et cinquième du CSFP de Caen (France) en 1995.

12ème-Nabor (par Nantano et Nakone par Nakon), Poney Westphalien, gris, **1.36 m (!)**, né en 1985 en Allemagne, stationné en Belgique où il est agréé -> pas agréé en France. Une participation (qualifié pour l'individuel) au championnat d'Europe d'Hasselt (Belgique) en 1993 et cinquième du CSIP de Waterloo (Belgique) en 1994.

13ème-Rusty (par Kantje's Sjonny et Easter Mountain Judy par Duke's Forest Oberon), New-Forest, bai foncé, 1.48 m, né en 1986 en Hollande, stationné en Hollande où il est agréé et où il concourt toujours. Deux participations au championnat d'Europe de Barthahus (Danemark) en 1996 et de Hartpury (Angleterre) en 1997 et septième durand Prix international du CSIP de Moorseele (Belgique) en 1997.

14ème-Kooihuster Teake -nom de compétition : Teake It Easy- (par Vita Nova's Hanassie et Kooihuster Ytsje par Burstye Orpheus), Welsh part-bred, bai foncé, 1.48 m, né en 1988 en Hollande où il est agréé, stationné en Angleterre où il concourt toujours -> pas agréé en France. Une participation au championnat d'Europe de Hartpury (Angleterre) et cinquième du Grand Prix international du CSIP de Hagen (Allemagne) en 1997.

15ème-Rasmus 35 (par Diamond Rum et Oxenholm Tenderly par Oxenholm Godot), Connemara, isabelle, 1.48 m, né en 1981 en Allemagne, stationné en Allemagne où il est agréé et où il concourt toujours. Une participation au championnat d'Europe de Hartpury (Angleterre) en 1997 et sixième du Grand Prix international du CSAP de Stuttgart (Allemagne) en 1993.

16ème-Nantano (par Nante et Verb. El. St. Komtesse par Kristallo), Poney Westphalien, bai, né en Allemagne, stationné en Allemagne où il est agréé. Une participation au championnat d'Europe de Rotterdam (Hollande) en 1985.

17ème-Kantje's Admiraal HN (par Priory Prickle et Kantje's Wilma III par Furzey Lodge Golden Wonder), New-Forest, bai foncé, 1,47 m, né en 1982 en Hollande où il est agréé, stationné en France au HN de Compiègne. Vainqueur d'un Grand Prix international, celui du CSIP de Babenhausen (Allemagne) en 1994 et sixième des Grands Prix internationaux du CSIP de Vérone (Italie) en 1990 et du CSIP de De Wijk (Hollande) en 1995.

18ème-Axkeen Djordy (par Brilljant et Westermaat Claudia par Ruimzicht's Fantast), New-Forest, bai, 1,48 m, né en 1983 en Hollande où il est agréé, stationné en France dans le Loiret. Dix-huitième du Grand Prix international du CSIP de Torhout (Belgique), dixième du Grand Prix international du CSIP de Vérone (Italie), seizième du Grand Prix international du CSIP de Wierden (Hollande) en 1993 et dix-huitième du Grand Prix international du CSIP d'Aix-en-Provence (France) en 1996.

Guillaume Levesque.

4. Point technique

LA VERMIFUGATION

Les vers sont responsables de 20% des coliques mortelles chez les chevaux et les poneys. Outre la mortalité, ils induisent des baisses de performances et de sévères dégradations de l'état général. A ce titre, l'éleveur doit veiller à la vermifugation de ses poneys. Celle-ci, pour être pleinement efficace, doit obéir à quelques règles très simples.

LES DIFFÉRENTS VERS

. les vers ronds

les strongles sont fixés à la paroi du tube digestif. Leurs oeufs sont éliminés dans les crottins et contaminent les litières et les pâtures. Les animaux se réinfestent en ingérant de l'herbe ou des litières souillées. Les grands strongles sont des vers de quelques centimètres, de couleur rouge. On peut parfois les voir dans les crottins. Ce sont les vers les plus dangereux : ils sont responsables de coliques extrêmement graves, souvent mortelles. On les trouve surtout chez les jeunes et les adultes.

les ascaris infestent surtout les poulains de moins de deux ans. Ils occasionnent des troubles respiratoires et des retards de croissance.

les oxyures se rencontrent surtout chez les chevaux adultes qui vivent en box. Ce ver qui s'accroche aux parois du rectum provoque des démangeaisons anales qui conduisent le cheval à frotter sa queue contre les murs.

. les vers plats

les ténias peuvent provoquer des retards de croissance.

. les gasterophiles

On peut voir leurs larves sur le poil des chevaux en été (petites lentes blanchâtres d'environ 1 mm). Les gasterophiles se fixent dans l'estomac où elles peuvent déclencher de graves ulcères. On peut parfois les trouver dans les crottins à la suite de la vermifugation : ce sont des vers trapus, rouges et annelés de 1 à 2 cm.

LES FACTEURS À PRENDRE EN COMPTE

L'âge du cheval conditionne le type de parasite auquel il est le plus exposé, donc le vermifuge à utiliser.

La saison : les strongles doivent être traités au printemps et à l'automne, tandis que les gasterophiles doivent être traités enfin d'année.

Le mode de vie du cheval rend plus ou moins élevé le risque de réinfestation, les chevaux à l'herbe étant plus exposés que les chevaux à l'écurie. Ainsi, lorsque les chevaux sont au box, il est important d'éliminer les litières souillées après vermifugation pour éviter les réinfestations. Un traitement lors des périodes à risque suffit. En revanche, lorsque les chevaux sont en pâture, la vermifugation seule ne pourra pas éviter les réinfestations à partir des herbages. Il faudra alors traiter tous les animaux d'un lot simultanément et pratiquer un changement de pâture après vermifugation et traiter tout nouvel arrivant avant de le mettre au pré.

L'état physiologique : la gestation impose d'écarter certains vermifuges chez les juments pleines, certaines substances étant toxiques pour le foetus.

LES PRINCIPAUX VERMIFUGES

<i>strongles, ascaris, oxyures</i>	<u>Rintal, Panacur, Telmin, Strongid, Verméquine et Equiminthe.</u> Ces 6 vermifuges sont utilisables chez la jument pleine
<i>strongles, ascaris, oxyures</i> <u>et gastérophiles</u>	<u>Rintal +</u> (interdit pour la jument pleine) <u>Telmin+trichlorfon</u> (interdit pour la jument pleine) <u>Eqvalan</u> (permis pour la jument pleine), <u>Furexel</u> (même molécule que l'Eqvalan, permis pour la jument pleine).

Attention : des résistances apparaissent après l'utilisation répétée du même vermifuge, qui peut ainsi devenir inactif. Afin de limiter ce risque, il est important de changer de vermifuge entre 2 vermifugations successives.

Remarque : Eqvalan et Furexel contiennent de l'ivermectine qui a l'intérêt d'être active contre les strongles adultes et leurs larves. Ces vermifuges sont également actifs contre les parasites de la peau (poux et gale en particulier).

A QUEL MOMENT VERMIFUGER

L'idéal est de vermifuger 4 fois par an, à chaque changement de saison. Cependant, cela est rarement fait. Nous vous livrons ici un programme minimum qui, s'il est bien suivi, vous permettra d'éviter les ennuis :

Au printemps avant la mise à l'herbe (quelque jours avant) : contre les vers ronds afin d'éliminer les parasites et de limiter l'infestation des pâtures. Traiter l'ensemble du troupeau.

A l'automne contre les vers ronds et les gasterophiles. Traiter l'ensemble du troupeau.

Cas des poulains : Les poulains peuvent être contaminés pendant l'allaitement et présenter une infestation par les ascaris et les strongles dès l'âge de 2 mois. Il faut donc vermifuger la jument pleine 2 mois avant le poulinage et au moment du poulinage. Le poulain doit être vermifugé vers 3 mois puis au moment du sevrage.

Tout nouvel arrivant dans votre troupeau doit être immédiatement vermifugé. Cette précaution vous évitera une réinfestation de votre troupeau.

En cas de baisse de performance, d'altérations de l'état général ou de coliques, il peut être intéressant de pratiquer une analyse des crottins. On devra alors recueillir un échantillon à partir de plusieurs sujets et l'amener au laboratoire (DSV), afin de déterminer quels sont les vers concernés. La vermifugation devra alors être pratiquée en fonction des résultats. Si l'infestation est importante, la vermifugation doit être faite 4 fois par an.

UN EXEMPLE DE VERMIFUGATION

<i>Chevaux adultes</i> <i>Poulains après sevrage</i>	mars année 1 : Strongid ou Equimint septembre année 1 : Furexcel ou Eqvalan mars année 2 : Rintal ou Panacur septembre année 2 : Telmin trichlorfon ou Eqvalan
<i>Juments pleines</i>	2 mois avant le poulinage : Furexel ou Eqvalan après le poulinage : Telmin ou Strongid septembre : Furexel ou Eqvalan si la jument est pleine
<i>Poulains</i>	à l'âge de 2 mois : Panacur ou Telmin au sevrage : Furexel ou Eqvalan puis comme les adultes

Dr Vétérinaire Sabine Hofferer, d'après ASV MAGAZINE N°7

NDLR : Nous nous permettons de rajouter à l'étude du Dr vétérinaire Hofferer une information qui ne peut certes être donnée par un vétérinaire mais qui nous a été indiquée par plusieurs adhérents. Dans un but de réduire les coûts de la vermifugation, il s'agit d'utiliser l'Ivomec ou la Cydectine à la place de l'Eqvalan ou du Furexel. Certains éleveurs et gérants de centres équestres les utilisent sur tout leur troupeau (poulinières pleines et poulains y compris) depuis des dizaines d'années sans aucun inconvénient. La posologie est la même que pour les bovins ; en revanche, il faut piquer en intramusculaire. Seul inconvénient : il n'y a évidemment pas de responsabilité du fabricant en cas d'accident. Inutile de préciser que l'A.F.P.E.S. se dégage de toute responsabilité elle aussi en cas d'accident survenant à la suite de l'utilisation de ces produits sur des chevaux ou poneys.

5. Résultats élevage

Mâles Connemara agréés étalons à Poitiers le 7 septembre 97 :

Les notes du jury sont données dans cette ordre : modèle, allures, obstacle et moyenne des 3.

-Gabeloup du Preuil (Kinvara Jingle x Ard Grey Owl), 3 ans, appartenant à Yvonne de Sevin (18) : 15.75 - 15.625 - 15.50 -> 15.625.

-Glenree de l'Aulne (Captus de Ker Anna x Forban de Ravary), 3 ans, appartenant à Jean-François et Christine Marès (53) : 16 - 16.25 - 15.375 -> 15.875.

-Goldfinn Aluinn (Knockadreen Holiday Cliff x Kilgreaney Lad), 3 ans, appartenant à Sophie Bolze-Chassigneux (37) : 14.375 - 14.750 - 16 -> 15.041.

-Galibot d'Enfer (Fort Doolin x Cuchulainn), 3 ans, appartenant à Michel Delhaye (62) : 15.375 - 15.25 - 15.75 -> 15.458.

-Ginvara du Preuil (Kinvara Jingle x Ard Grey Owl), 3 ans, appartenant à Yvonne de Sevin (18) : 15.375 - 14.75 - 16.50 -> 15.541.

-Farouk de l'Aubier (Kid de Coiselet x Robber Boy), 4 ans, appartenant à Isabelle Bouyssi (16) : 15.25 - 15.00 - 14.75 -> 15.00.
-Forban Pondi (Apollon Pondi x Gulf Stream), 4 ans, appartenant à Alain Corbinus (17) : 14.50 - 15.375 - 15.125 -> 15.00.
-As du Bègue (Go du Plantaurel x Dunmoran), 7 ans, appartenant à Amédée Duchange (59) : 14.875 - 14.75 - 15.375 ->15.00.
-Song of Corlandus (The Fugitive x Hillside Hero), 10 ans, appartenant à Damien Marçy (66) -> déjà agréé en Irlande.

Mâles Welsh agréés étalons à Blois le 13 octobre :

-Ginger Ravignan (Lancelot d'Avançon x Kirby Cane Statecraft), section B, 3 ans, appartenant à Marjorie de Ravignan (40)
-Galahad Barrade (Ceulan Nathan x Honyton Ariel), section D, 3 ans, appartenant à Gillian Sarrut (03)
-Gribouille d'Audes (Quiz Game du Logis x Brockwell Brandy), section B, 3 ans, appartenant à René Cassier (03)
-Flatteur (Vif la Brée, Wc x Astronaute Ex Paith Astro, Wb), section C, 4 ans, appartenant à Anne-Marie Chanfreau (86)
-Eros de Bousquet (Sadisha Carmantran x Honeyman Cernin), section A, 5 ans, appartenant à Eric Schuller (77)

Mâles Français de Selle et facteurs de Français de Selle agréés à Blois le 14 octobre :

-Ousbek (Arzew x Diarex), Arabe, 7 ans, appartenant à Karin Masurel (75)
-Flatteur (Vif la Brée, Wc x Astronaute Ex Paith Astro, Wb), Welsh C, 4 ans, appartenant à Anne-Marie Chanfreau (86)
-Démon Landais (Jongleur x Kim V), Landais, 6 ans, appartenant à Marie-France Delavigne (45)
-Dun des Landes (River des Landes x Marble), Connemara, 6 ans, appartenant à Alexandrine Dalmais (38)
-Fury des Mauvis (Shilstone Rocks Avalanche x Torfields Piccolo), Dartmoor, 4 ans, appartenant à Jutta Hugues (48)
-Fandango de Pouy (Caprice x Fleuron), Landais, 4 ans, appartenant à Jean-Baptiste Lacroix (40)
-Flambeau des Ifs (Paleo d'Argos x Cedar Sunrise, Nf), Français de Selle, 4 ans, appartenant à Sophie Boissard (76)

Mâles New-Forest agréés à Blois le 14 octobre :

-Falco des Mauvis (Hurstfield Charleston x Luckington Ludo), 4 ans, appartenant à Jutta Hugues (48)
-Willoway Montmain Gold Charm (Woodrows Acting Master x Peveril Peter Piper), 3 ans, appartenant à la SARL de la Guérandière
-Guitariste du Sud (Calin de la Lande x Luckington Leader), 3 ans, appartenant au Centre Equèstre de Neuville-les-Dames (01)
-Goldy II (Ulyse de la Gaule x Cheriton Mr Fluff IV), 3 ans, appartenant à Xavier Ribard (14)
-Gribouille Villaud (Bali de Vance x Bay Boy of Pinehurst), 3 ans, appartenant à Jacques Desbordes (87)
-Gédéon des Mauvis (Maytree Sultan x Luckington Ludo), 3 ans, appartenant à Anne Rérolle (86)

Gabeloup du Preuil, Galibot d'Enfer, As du Buègue, Ousbek, Démon Landais et Fury des Mauvis présentent, par leurs qualités à l'obstacle, des atouts particulier pour l'élevage du poney de sport.

Achats d'étalons poneys par l'administration des Haras Nationaux :

-Ginger Ravignan (Lancelot d'Avançon x Kirby Cane Statecraft), Welsh B, 3 ans, 1.33 m, gris foncé, vendu 40 000 FF par Marjorie de Ravignan (40), affecté à Hennebont
-Dun des Landes (River des Landes x Marble), Connemara, 6 ans, 1.46 m, gris, vendu 90 000 FF par Alexandrine Dalmais (38), affecté à Hennebont
-Flambeau d'Angrie (Orient Alif, Ar x Loulou), Français de Selle, 4 ans, 1.46 m, alezan, vendu 80 000 FF par Edgard Colas (49), affecté à Compiègne

- Fandango de Pouy (Caprice x Fleuron), Landais, 4 ans, 1.39 m, bai brun, vendu 50 000 FF par Jean-Baptiste Lacroix (40), affecté à Tarbes
- Cyrius Vennevelle (Starki II x Mount Pleasant Flight), New-Forest, 7 ans, 1.45 m, gris, vendu 110 000 FF par Elisabeth Mollet (38), affecté à Saint-Lô.
- Flower de Grange (Pompéi x Adoro Al Maury, *Ar*), Français de Selle, 4 ans, 1.46 m, alezan brûlé, vendu 77 000 FF par Christian de Schepper (49), affecté à Annecy

Seul Cyrius Vennevelle offre un certain intérêt pour les éleveurs orientés vers le haut niveau de compétition.

Equi'days :

Ayant pris place à Falaise du 18 au 20 octobre, ils ont consacré pour la partie élevage Ficelle Robillard (P.fr : Athys Rocq x Cove Commander, *Co*), appartenant à Dominique Jussiaux (14), en 4 ans, Athys Rocq (P.fr : Quédor du Coteau x Oakley Poseidon, *Nf*), à Jack Leleu (14), en étalons performers et Géo de Vaubadon (P.fr : Willoway Good as Gold, *Nf* x Cwmpennant Corvus, *Wb*), propriété de Marc Bernardin (50), en étalon d'élevage.

6. Résultats compétitions

N'est indiqué que le premier tiers du classement général des concours.

Abréviations des races : Co : Connemara, P.fr : Poney Français de Selle, Wb : Welsh B, Po : Poney, Ar : Arabe, Sf : Selle Français, Aa : Anglo-arabe, Ps : Pur-sang, Tf : Trotteur Français, Cs : Cheval de Selle et Ol : origine inconnue.

1) GRAND PRIX NATIONAUX

Grand Prix national de CSO de Saint-Lô (50) le 14/08 (8 partants) :

- 1er : Jean-Sylvestre Martin/Don Juan V (Etalon Co : Abbeyleix Apollo x I des Cartes)
- 2ème : Sophie Cotrel Very/Sweet d'Heitz (Co : Idenoir x Urrachree Breeze)
- 3ème : Mathilde Domy/Ben Ibn Fata (Etalon P.fr : Fata, *Ar* x Lovely Borde, *Co*)

Grand Prix national de CSO de Toulouse (31) le 31/08 (9 partants) :

- 1er : Jessica Berger/Bebe (P.fr : Nipon II, *Co* x Worton Goldmine, *Wb*)
- 2ème : Damien Barges Samaan/Bajhir d'Aromas (Etalon P.fr : Kandjlar, *Ar* x Cashla Hero, *Co*)
- 3ème : Cécile Saboureau/Volta des Vallots (Po : Indra Rebel, *co* x Helios, *co* x Concerto, *Aa*)

Grand Prix national de CSO de Cluny (71) le 14/09 (36 partants) :

- 1er : Jessica Berger/Bebe (P.fr : Nipon II, *Co* x Worton Goldmine, *Wb*)
- 2ème : Arnaud Fontaneau/Tarzan de Jano (Etalon Arabe : Jano x Raoui)
- 3ème : Anne-Lise Guenou/Quick Light (Co : Maylord Sparrow x Indra Rebel)
- 4ème : Florient Giroud/Cliff of Laps (Etalon Co : Fort Doolin x Sticky)
- 5ème : Sophie Cotrel/Very Sweet d'Heitz (Co : Idenoir x Urrachree Breeze)
- 6ème : Cécile Saboureau/Volta des Vallots (Po : Indra Rebel, *co* x Helios, *co* x Concerto, *Aa*)
- 7ème : Sarah Leibungut/Chaveta II (Sf : Arthy x Mersebourg)
- 8ème : Thomas Houdré/Titamour (Co : Icare x Funny of Ravary)
- 9ème : Mexence Duretete/Choke de Garenne (Co : Kid de Garenne x Ashfield Aengus)
- 10ème : Isabelle Fontaneau/Ballina Aluinn (Co : Knockadreen Holiday Cliff x Grange Finn Sparrow)
- 11ème : Julien Donat/Choupette IV (Cs : Hadj A, *Aa* x Inch'Allah, *Nf*)
- 12ème : Isabelle Fontaneau/Osting Telstar (*Wb* hollandais : Downland Dragonfly)

Grand Prix national de CSO d' Auvers St Georges (91) le 19/10 (21 partants) :

- 1er : Mélanie Bonneau/Ulma du Latou (Co : Go du Plantaurel x Brogeen)
- 2ème : Sarah Leibungut/Chaveta II (Sf : Arthy x Mersebourg)
- 3ème : Cécile Saboureau/Volta des Vallots (Po : Indra Rebel, co x Helios, co x Concerto, Aa)
- 4ème : Anastasie Fesneau/Amir de La Rochère (Etalon P.fr : Haouz, Ar x Springbourne Care-Not, Wb)
- 5ème : Damien Barges Samaan/Bajhir d'Aromas (Etalon P.fr : Kandjlar, Ar x Cashla Hero, Co)
- 6ème : Anne-Lise Guenou/Quick Light (Co : Maylord Sparrow x Indra Rebel)
- 7ème : Sabine Monnoyeur/Satellite (OI)

Grand Prix national de CSO du Touquet (62) le 02/11 (27 partants) :

- 1er : Cécile Saboureau/Volta des Vallots (Po : Indra Rebel, co x Helios, co x Concerto, Aa)
- 2ème : Edwige Parent/Arthur de Brocéliande (Sf : Kalem, Ar x Fawley, Tf)
- 3ème : Anastasie Fesneau/Amir de La Rochère (Etalon P.fr : Haouz, Ar x Springbourne Care-Not, Wb)
- 4ème : Mexence Duretete/Choke de Garenne (Co : Kid de Garenne x Ashfield Aengus)
- 5ème : Bruce Hoenig/Coquine du Moulin (Po : Pacha d'Espiens, Ar)
- 6ème : Mélanie Bonneau/Ulma du Latou (Co : Go du Plantaurel x Brogeen)
- 7ème : Emilie Memain/Thècle de Selle (Co : Next Oak x Glencastle Bridge)
- 8ème : Sophie Cotrel/Very Sweet Heitz (Co : Idenoir x Urrachree Breeze)
- 9ème : Céline Chanclud/Cadbelle du Riley (Co : Next Oak x Funny of Ravary)

2) GRANDS PRIX INTERNATIONAUX

Sont donnés les résultats uniquement des Grands Prix internationaux auxquels des cavaliers français ont pris part.

CSIP du Touquet (France) le 10/08 (31 couples qualifiés pour le Grand Prix) :

- 1er : Laura Aschwxanden (Suisse)/Thunderclap (Co Néo-Zélandais)
- 2ème : Charlotte Debast(Belgique)/Najac (Poney de sang belge par Broomy Prince, Nf)
- 3ème : Sarah Moller Perderson(Danemark)/Ronnja Rocket
- 4ème : Elisabeth Miny(Belgique)/Mister Bobo (OI né en Hollande, type Cs hollandais)
- 5ème : Lucy Poole (Grande-Bretagne)/Spoot of Luck
- 6ème : Arnaud Fontaneau (France)/Top On (Co : Coolfin Bobby x Ashfield Lucky Tim)
- 7ème : Willem Greeve (Pays-Bas)/Boovorm's Cosima
- 8ème : Isabelle Fontaneau (France)/Ripaille (Sf par Jasmin, Sf, mère ponette OI)
- 9ème : Michael Greeve (Pays-Bas)/Bolero BB
- 10ème : Nathalie Nemes (France)/Ulysse de Garenne (Co : Kid de Garenne x Ashfield Aengus)
- 11ème : Sammy Pharo (Grande-Bretagne)/Colton Maelstrom (Ps irlandaise)

CSIP Barbizon (France) le 28/09 (37 couples qualifiés pour le Grand Prix) :

- 1er : Maryline Vorpe (Suisse)/ Lady Ashifiled (OI née en Irlande, type Cs irlandais)
- 2ème : Isabelle Fontaneau (France)/ Ripaille (Sf par Jasmin, Sf, mère ponette OI)
- 3ème : Anatole Boute (Belgique)/ Sander (OI né en Hollande, type Cs hollandais)
- 4ème : Anneli Hansson (Suède)/Hudson Bay
- 5ème : Ellen Creemers (Belgique)/Jippi
- 6ème : Thomas Houdré (France)/Titamour (Co : Icare x Funny of Ravary)
- 7ème : Mélanie Bonneau (France)/ Ulma du Latou (Co : Go du Plantaurel x Brogeen)
- 8ème : Willem Greve (Pays-Bas)/Basic Brillant (Nf hollandais par De Ridderslag Carlo)
- 9ème : Mathilde Domy (France)/Ben Ibn Fata (Etalon P.fr : Fata, Ar x Lovely Borde, Co)
- 10ème : Sarah Leibungut (France)/Chaveta II (Sf : Arthy x Mersebourg)

- 11ème : Inge van den Bosch (Pays-Bas)/Rusty (Etalon Nf hollandais : Kantje's Sonny x Duke's Forest Oberon)
- 12ème : Axelle Baudrin (Belgique)/Cherry Hill (OI né en Irlande, type Cs irlandais)
- 13ème : Marie Demonte (France)/Amazone du Bac (Co : Coolfin Bobby x Fripon de la Dive)

CSIP de Liège (Belgique) le 12/10 (23 couples qualifiés pour le Grand Prix) :

- 1er : Corina Sorg (Suisse)/Garryhack Bobby (Co Irlandais)
- 2ème : Isabelle Fontaneau (France)/Ripaille (Sf par Jasmin, Sf, mère ponette OI)
- 3ème : Laura Nina Aschwanden (Suisse)/Thunderclap (Co Néo-Zélandais)
- 4ème : Philippe Vanderhasslet (Belgique)/Identity (OI née en Belgique, type Cs belge)
- 5ème : Maryline Vorpe (Suisse)/Lady Ashfield (OI née en Irlande, type Cs irlandais)
- 6ème : Elisabeth Miny(Belgique)/Mister Bobo (OI né en Hollande, type Cs hollandais)
- 7ème : Anatole Boute (Belgique)/Sander (OI né en Hollande, type Cs hollandais)
- 8ème : Emmanuel Govaerts (Belgique)/Night Vision

CSIP de Torhout (Belgique) le 19/10 (16 couples qualifiés pour le Grand Prix):

- 1er : Sarah Möller Pedersen (Danemark)/Ronnja Rocket
- 2ème : Philippe Vanderhasselt (Belgique)/Vitseroel Boy
- 3ème : Pia Rasmussen (Danemark)/Nefertete
- 4ème : Cristina Andolfato (Italie)/Incognito
- 5ème : Ilaria Arnaldi (Italie)/Little Switch (OI née en Irlande, type Cs irlandais)
- 6ème : Jeanne Kallehave (Danemark)/Crystal Loop

CSIP de Braintree (Angleterre) le 26/10 (41 couples qualifiés pour le GP) :

- 1er : Stacy Willsonne (Grande-Bretagne)/Mr Polo (Co OI d'1.38 m incestueux : sa mère aurait été saillie par un de ses fils pour donner naissance à ce poney extraordinaire)
- 2ème : Rachel Whitaker (Grande-Bretagne)/R.W.1
- 3ème : Robert Whitaker (Grande-Bretagne)/Shaboogie Rock
- 4ème : Ben Maher (Grande-Bretagne)/Strawberry Mojo (OI anglaise)
- 5ème : Carl Hanley (Irlande)/Kays Fancy (OI né en Irlande, type Cs irlandais)
- 6ème : Sarah Moller Pedersen (Danemark)/Ronnja Rocket
- 7ème : Lee Williams (Grande Bretagne)/Sarah's Magical Mist
- 8ème : Sarah Marshall (Grande-Bretagne)/Stackallan Teddy
- 9ème : Mark Bunting (Grande-Bretagne)/St Ive's Orient Express
- 10ème : Sammy Pharo (Grande-Bretagne)/Colton Maelstrom (Ps irlandaise)
- 11ème : Matthew Lynch (Grande-Bretagne)/Pride of Place
- 12ème : Maryline Vorpe (Suisse)/Lady Ashfield (OI née en Irlande, type Cs irlandais)
- 13ème : Lawley Squibb (Grande-Bretagne)/Johnstones Boy
- 14ème : Emilie Memain (France)/Thècle de Selle (Co : Next Oak x Glencastle Bridge)

CSIOP de Vérone (Italie) les 8 et 9/11 :

-Grand Prix individuel (37 couples qualifiés) :

- 1er : Ben Maher (Grande-Bretagne)/Strawberry Mojo (OI anglaise)
- 2ème : Sammy Pharo (Grande-Bretagne)/Colton Maelstrom (Ps irlandaise)
- 3ème : Louise Walsh (Irlande)/Shalom Outflow (OI née en Irlande, type Cs irlandais)
- 4ème : Manuela Schneider (Suisse)/Sting II
- 5ème : Sarah Leibungut (France)/Chaveta II (Sf : Arthy x Mersebourg)
- 6ème : Stacy Willsonne (Grande-Bretagne)/Mr Polo (Co OI)
- 7ème : Svenja Nissen (Allemagne)/Aron N (Etalon Poney Holsteiner : Aldan x Lombard)
- 8ème : Mélanie Bonneau (France)/Ulma du Latou (Co : Go du Plantaurel x Brogeen)
- 9ème : Manuela Rapone (Italie)/Moonlight Express (Co OI né en Irlande)
- 10ème : James Webster (Grande-Bretagne)/Current Ruella
- 11ème : Sarah Marshall (Grande-Bretagne)/Stackallan Teddy
- 12ème : Andrew Bourns (Irlande)/Mr Mars
- 13ème : Maryline Vorpe (Suisse)/Lady Ashfield (OI née en Irlande, type Cs irlandais)

-Coupe des Nations (7 nations) :

- 1er : Allemagne
2ème : Grande-Bretagne
3ème : Suisse
4ème : Belgique
5ème : France (Arnaud Fontaneau/Top On, Sarah Leibungut/Chaveta II,
Mélanie Bonneau/Ulma du Latou et Isabelle Fontaneau/Ripaille)
6ème : Irlande
7ème : Italie

7. Calendrier événements

- 22-23/11 : Grand Prix national de CSO de Lamorlaye (60), tel. : 03 44 21 41 12
-29/11-7/12 : Salon du Cheval, du Poney et de l'Ane à Paris, Porte de Versailles
-13-14/12 : Grand Prix national de CSO de Saint Ismier (38),
tel. : 04 76 52 18 00
-20-21/12 : Grand Prix national de CSO d'Ozoir-la-Ferrière (77),
tel. : 01 64 40 31 31
-27-29/12 : CSIP de Mechelen (Belgique), tel. DNEP : 01 53 67 44 00
-27-29/12 : CSIP de Wierden (Pays-Bas), tel. DNEP : 01 53 67 44 00
-23-25/01/98 : CSIP sur neige de Megève (74), tel. DNEP : 01 53 67 44 00
-14-15/02/98 : Grand Prix national de CCE d'Avignon (84),
tel. DNEP : 01 53 67 44 00
-14-15/02/98 : Grand Prix national de CSO de Mulhouse (68), tel. : 03 89 44 48 29
-02/98 : Qualifications étalons Français de Selle et New-Forest de Blois (41),
tel. : 02 54 78 10 02.

8. Chiffres

Années	Nombres de ponettes toutes races saillies	Nombre de naissances	Nombres de trois ans engagés en concours de 3 ans montés
1990	7827		
1991	8125	4531	
1992	8660	5273	
1993	9281	4804	
1994		5804	420 (9.2% des naissances)
1995			369 (6.9%)
1996			405 (8,3%)
1997			481 (8.2%)

D'après les chiffres cités ci-dessus, on remarque que le nombre de produits immatriculés par rapport au nombre de poulinières saillies varie de 55 à 65%.

Schématiquement, on peut considérer que, sur une saison, environ :

- 10% des poulinières ne remplissent pas,
- 10% coulent avant le 45ème jour,
- 10% avortent (ou meurent) dans l'hiver,
- et 10% des poulains nés n'atteignent pas le sevrage ou ne sont pas immatriculés.

Si l'on considère les trois années de naissances citées ci-dessus et que l'on recherche l'impact des épreuves de modèles et allures pour poneys de sport, on se rend compte que ces dernières n'intéressent même pas 10% des poneys immatriculés. Nous ne pouvons pas pour autant en tirer de conclusions car s'il est vrai que certains poneys ayant participé à de telles épreuves font une carrière sportive, beaucoup d'autres poneys font également carrière sans passer par ces épreuves. En revanche, il faut tout de même se rappeler que le poney de sport ne représente qu'un faible créneau dans le monde de l'élevage du poney en général.

Jean-Marc Lefèvre.

9. Lecture

Annuaire et Stud-book du Poney Français de Selle

L'A.N.P.F.S. (Association Nationale du Poney Français de Selle et du Poney de Sport) édite la quatrième édition de l'annuaire des étalons facteurs de Poneys Français de Selle.

Elle édite également, avec la participation active du SIRE, des nouveaux tomes du livre généalogique de sa race concernant les naissances des années 1993, 1994 et 1995.

Tel. ANPFS : 02 54 83 72 00.

Le Poney en Normandie

Excellente petite revue éditée en mars 97 par la Fédération des Poneys de Normandie et présentant toute une série d'articles donnant matière à réflexion.

Tel. FPN : 02 31 62 56 54.

Bulletin de liaison n°25 (mai 97) de l'Association Française du Poney Connemara

Article de l'autrichien installé en Irlande Martin Haller divulguant une pensée intéressante sur la recherche du modèle et de l'aptitude sportive.

Tel. AFPC : 02 43 02 55 19.

Articles de la presse spécialisée :

-Article sur l'utilité de l'équitation à poney à haut niveau dans la formation des grands cavaliers, dans l'Eperon n°153 (décembre 96/janvier 97).

-Championnats de France de Lamotte-Beuvron, dans l'Eperon d'août (pages 22 à 28) et dans l'Echo des Poneys de septembre (plus de cinquante pages avec tous les résultats complets).

-Concours national des poneys Français de Selle mâles de 2 et 3 ans de Blois, dans l'Eperon de septembre (page 97).

-Championnats d'Europe de CSO, de CCE et de dressage, dans l'Eperon de septembre (pages 58 et 59) et dans l'Echo des Poneys d'octobre (pages de 19 à 27 et de 67 à 68).

-Article sur Guillaume Gombert, ancien cavalier de Grand Prix à poney, maintenant passé à cheval, dans l'Echo des Poneys d'octobre (pages 56 à 58).

-Championnat de France des poneys de trois ans de Saint-Lô, dans l'Echo des Poneys d'octobre (page 69) et dans l'Eperon d'octobre (page 103).

-Finale des cycles classiques jeunes poneys de Fontainebleau, Grand Prix CSO de Saint-Lô et CSIP du Touquet, dans l'Eperon d'octobre (pages 34, 35 et 94).

-CSIP de Barbizon, dans l'Eperon de novembre (page 30) et dans l'Echo des Poneys de novembre (pages 49 et 50).

-Grands Prix CSO de Toulouse et de Cluny, dans l'Eperon de novembre (page 52) et dans l'Echo des Poneys de novembre (pages 47 et 48).

-Championnats de France d'élevage New-Forest, Welsh et Français de Selle de Tours, dans l'Eperon de novembre (page 62) et dans l'Echo des Poneys (résultats pages 62 et 63).

-Championnat de France d'élevage Connemara de Poitiers, dans l'Eperon de novembre (page 63) et dans l'Echo des Poneys (page 32 et 33).

-Coupe de France de concours complet et finale de cycle classique complet jeune poney, dans l'Echo des Poneys de novembre (page 61).

Dans les bulletins d'informations suivants, cette petite revue de presse sera étendue aux autres magazines avec lesquels nous communiquons.

10. Carnet rose

Seront indiquées dans cette rubrique les naissances de produits issus de croisements entre poneys et chevaux (dans les deux sens) ou issus de parents poneys performers. Indiquez donc par courrier au secrétariat de l'association la naissance au printemps de vos produits aux origines intéressantes, en précisant les références de la famille et la carte d'identité des poulains avec vos coordonnées.

11. Jeu-concours

Questions :

- 1) Quel est le premier étalon né en France du Top 18 ?
- 2) Combien d'étalons du Top 18 ne sont pas agréés en France ?
- 3) Quel est le nombre de fils étalons du plus grand chef de race français Connemara Island Earl ?
- 4) Quels sont le nom et la race de la meilleure monture née en France du circuit international poney depuis 1978, qui a entre autres obtenu le meilleur classement français en individuel au championnat d'Europe en CSO ?
- 5) Quelle est la taille et le nom du plus petit étalon anglo-arabe performer en CSO à haut niveau national faisant actuellement la monte en France ?
- 6) Quelle est la meilleure ponette internationale de CSO née en France, qui a continué sa carrière sportive sous couleurs allemandes et fille d'un fabuleux étalon arabe ?
- 7) De quelle ponette parlait Alexandra Ledermann quand elle a dit : "*Mon rêve est de posséder un jour un cheval équivalent à*" ?
- 8) La France a-t-elle jamais remporté une médaille en individuel au championnat d'Europe en CSO depuis la première édition en 1978 ?
- 9) Combien de naissances issues de croisements entre poneys et chevaux dans les deux sens et correspondant au projet de la grille de croisements du Poney Européen de Sport y a-t-il eu en 1996 ?
- 10) Question subsidiaire : Combien de bulletins-réponses correctes (réponse juste aux neuf questions précédentes) recevra le secrétariat de l'A.F.P.E.S. avant le 30 janvier ?

Procès verbal de l'Assemblée constitutive de l'Association Française du Poney Européen de Sport

Le 8 septembre 1997 à Ticheville (61), chez Gérard Parisot, se sont réunis :

- Guillaume Levesque demeurant au Château de La Pierre,
44 710 Saint-Léger-les-Vignes,
- Jean-Marc Lefèvre, demeurant 45, rue Petite Couture,
14 100 Lisieux,
- Jean-Philippe Marin demeurant au Château Grattequina,
33 290 Blanquefort
- Gérard Parisot demeurant à La Hactière, 61 120 Ticheville
- et Valérie Chomon demeurant au Prieuré de Molières,
53 200 Chemazé,

afin de fonder l'Association Française du Poney Européen de Sport.

Une feuille de présence a d'abord circulé entre les membres fondateurs.

Jean-Marc Lefèvre a ensuite lu les statuts qu'il avait préparés avant la réunion.

Pendant deux heures, les membres présents ont discuté des modifications à apporter jusqu' à trouver un accord sur chacun des points abordés.

Le projet de statuts modifié a été adopté à l'unanimité.

Alors, les votes pour l'élection constitutive ont donné à l'unanimité Guillaume Levesque, Président de l'AFPE, Jean-Marc Lefèvre, premier vice-président, Jean-Philippe Marin, second vice-président, Gérard Parisot, Trésorier et Valérie Chomon, secrétaire.

Les pièces officielles pour le dépôt des statuts ont ensuite été remplies et il a été décidé que la secrétaire les déposerait à la sous-préfecture de Château-Gontier (53) le lendemain.

Les bulletins d'adhésion ont été distribués à chacun des membres présents.

Les cinq membres fondateurs ont payé leur cotisation de cinquante francs.

Guillaume Levesque a alors présenté son projet de règlement du livre généalogique du Poney Européen de Sport.

Des discussions rapides ont été engagées, notamment au sujet de la grille de croisement, et il a été décidé d'y réfléchir davantage chacun de son côté avant d'adopter un projet définitif lors de la prochaine réunion.

**ASSOCIATION FRANÇAISE DU
PONEY EUROPEEN DE SPORT**

STATUTS

ARTICLE I :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre "ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY EUROPEEN DE SPORT " .

Cette association peut être membre d'autres associations. Le siège social est au domicile du Secrétaire.

Elle a été fondée le 08 septembre 1997 et déclarée le 09 Septembre 1997, à la sous-préfecture de Château-Gonthier (53).

Sa durée est illimitée.

ARTICLE II :

Cette association a pour objet en France :

- la promotion de l'élite du poney de sport ;
- de créer le stud-book du Poney Européen de Sport ;
- de rassembler tous les éleveurs de poneys dont la priorité est la performance en compétition dans les trois disciplines olympiques et les références sportives de ses sujets ; le mélange entre poneys et chevaux est particulièrement recherché et l'apport des meilleurs sangs étrangers, apprécié ;
- d'étudier, de faire connaître et encourager l'élevage de ces poneys ;
- de contribuer à la sélection des poneys de cette race ;
- de regrouper les éleveurs, les utilisateurs et les amateurs de ces poneys ;
- d'organiser des manifestations pour poneys ;
- de s'intéresser à toutes les questions se rapportant à cette race.

ARTICLE III :

Le rôle de cette association est :

-de représenter ses adhérents auprès des instances régionales et nationales ou de tout organisme susceptible de participer à la production du poney et notamment auprès :

- des Haras Nationaux,
- des Conseils Régionaux,
- des Conseils Généraux,
- des organismes agricoles,
- des D.D.A, D.S.V, Jeunesse et Sports,
- de la D.N.E.P., D.N.S.E.,
- de la ligue Régionale des Sports Equestres,
- des D.R.E.P.,
- de la S.H.F., de l'U.N.I.C.,
- des médias,

- de représenter ses adhérents auprès des organisateurs de manifestations, foires et expositions,
- de développer les concours et les manifestations et encourager ses adhérents,
- d'organiser et de mettre en place des schémas de sélection,
- de recenser les animaux de qualité à vendre et en faciliter la commercialisation,
- d'organiser des réunions d'information,
- de solliciter des aides régionales et départementales,
- d'organiser tout autre action favorable au développement et à la promotion de l'élite du poney de sport et soumise au règlement intérieur.

ARTICLE IV :

L'Assemblée se compose :

- des membres fondateurs,
- de membres d'honneur,
- de membres propriétaires ou utilisateurs adhérents.

Les membres fondateurs sont des personnalités de qui est due la création de l'Association. Leur liste, strictement limitative et personnelle, figure au procès verbal de l'Assemblée constitutive. Ils acquittent les mêmes cotisations que les membres adhérents.

Les membres d'honneur sont des personnalités dont la candidature est retenue par le Bureau de l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit d'assister à l'Assemblée Générale à simple titre consultatif : elles ne peuvent participer aux votes. L'ensemble des membres d'honneur ne peut dépasser 10% de l'effectif total de l'Association.

Est membre bienfaiteur tout adhérent qui verse une cotisation et mérite ce titre distinctif.

La qualité de membre bienfaiteur est accordée par le Bureau de l'Association.

Est membre adhérent toute personne dont la candidature est agréée par le Conseil d'Administration, qui accepte les présents statuts ainsi que les dispositions du règlement intérieur et verse une cotisation annuelle.

Les personnes moralement constituées, telles que les établissements publics, les établissements d'utilité publique, les associations déclarées conformes à la loi du 1er juillet 1901, les sociétés civiles et les sociétés commerciales peuvent être admises comme membres adhérents de l'association ; leur représentant en est le représentant légal.

Tout membre peut démissionner par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration avant la fin de l'année civile. Il est redevable de ses cotisations de l'année en cours et de toute dette lui incombant.

ARTICLE V :

Le Président ou le Secrétaire est tenu de faire connaître à la sous-préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les délibérations seront inscrites sur le registre spécial de l'Association et signées du Président et du Secrétaire. Ce registre devra être présenté sans déplacement sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

ARTICLE VI :

Les cotisations sont fixées annuellement par l'Assemblée Générale.

ARTICLE VII :

La qualité de membre de l' Association se perd :

- par démission de l'Association,
- par radiation pour non paiement de la cotisation au 1er avril de l'année en cours,
- par exclusion pour motifs graves,
- pour cause de décès.

ARTICLE VIII :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 10 membres dont la majorité est constituée d'éleveurs qui ont pleins pouvoirs, dans les limites des statuts.

Le Conseil est élu au scrutin secret pour six ans par l'Assemblée Générale et choisi parmi ses membres.

Le Conseil est renouvelé par tiers tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles. Les deux premiers tiers sortants sont tirés au sort. Les membres absents à trois réunions successives sans excuse valable sont considérés comme démissionnaires.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration choisit un Bureau tous les deux ans parmi ses membres, composé de :

- un Président,
- un ou plusieurs Vice-présidents,
- un Secrétaire,
- un Trésorier.

ARTICLE IX :

Est électeur tout adhérent de l'Association ayant acquitté sa cotisation au jour de l'Assemblée Générale, âgé de 18 ans au moins au 1er janvier de l'année du vote et jouissant de ses droits civiques.

Le vote par correspondance ou par procuration peut-être admis, le nombre de pouvoirs étant limité à cinq pouvoirs par mandataire. Les mandataires disposant de plus de cinq pouvoirs lors d'une Assemblée Générale ont la faculté de transmettre l'excédent de pouvoirs dont ils disposent à d'autres adhérents présents de leur choix, dans la limite fixée ci-dessus.

Est éligible tout adhérent âgé d'au moins 18 ans au 1er janvier de l'année d'élection.

ARTICLE X :

Réunion du Conseil d'Administration :

Le Conseil d' Administration se réunit au moins deux fois par an et sur convocation du Président chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Les décisions sont prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le conseil d'Administration de l'Association désigne chaque année son représentant chargé des relations auprès des instances nationales.

ARTICLE XI :

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association et se réunit au moins une fois par an, sur convocation envoyée au minimum quinze jours avant la date fixée et chaque fois que le bureau ou le tiers des membres de l'association l'estimeront nécessaire.

Le Président préside l'Assemblée et expose la situation morale de l' Association.

Le Trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l' Assemblée Générale. Chaque année, il est procédé à l'épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du Conseil sortants.

Quorum : l'Assemblée Générale peut valablement délibérer si un quart au moins des membres est présent ou représenté ; dans le cas contraire, l'Assemblée est à nouveau convoquée dans un délai de 2 à 6 semaines et peut alors délibérer quel que soit le nombre des présents ou représentés.

ARTICLE XII :

Les ressources de l'Association comprennent:

- les cotisations versées par les membres,
- les subventions, dons et produits de manifestations,
- les produits liés au fonctionnement.

ARTICLE XIII :

Les dépenses sont ordonnées par le Président qui peut déléguer temporairement ses pouvoirs au premier Vice-président.

ARTICLE XIV : Modification des statuts, Dissolution :

L'Assemblée Générale pourra apporter aux statuts toutes modifications qui lui sembleront nécessaires.

La Dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'en Assemblée Générale et par une majorité groupant la moitié au moins des adhérents.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs organismes analogues utiles au poney, publics ou reconnus d'utilité publique.

Association Française du Poney Européen de Sport
Le Prieuré de Molières
53 200 Chemazé
Tel. + fax : 02 43 70 21 71

Monsieur Yves Berger,
Chef du Service des Haras
14, avenue de la Grande Armée
75 017 Paris

Chemazé, le 13 octobre 1997.

Monsieur le Directeur Général,

Je me permets de vous écrire en tant que Président de l'Association Française du Poney Européen de Sport, une nouvelle association fondée et déclarée le 9 septembre dernier à la sous-préfecture de Château-Gontier (53). Une semaine seulement après son insertion dans le bulletin officiel, elle regroupe déjà une soixantaine d'éleveurs vivement intéressés par l'élevage de poneys orienté vers le sport de haut niveau et désireux de le faire progresser.

En effet, alors que notre élevage de Selle Français est l'un des plus compétitifs du monde, celui de nos poneys est loin derrière les leaders européens comme l'Allemagne, la Hollande, l'Irlande, l'Angleterre ou même la Belgique.

De fait, nos résultats médiocres en compétition internationale sont dus, en majeure partie, à l'insuffisance de nos poneys. D'ailleurs, nos cavaliers, dès qu'ils ont quitté le poney, ne cessent de glaner des médailles au niveau européen sur le circuit junior.

Aujourd'hui, le marché de la compétition poney de haut niveau réclame des " petits chevaux " dans le sang, réactifs, bondissants, dotés de moyens de B1, ce à quoi ne correspondent pas les races pures Connemara, New-Forest ou Welsh que nous élevons. Les Poneys Français de Selle ont tenté de faire mieux que celles-là en les croisant avec de l'arabe, ce qui fut une erreur, comme le pensent les anglais qui, eux, ont utilisé le Pur-sang ou leurs races locales de chevaux de sport.

Nous fondant sur une profonde connaissance :

- de la compétition nationale et internationale à poney,
- des meilleurs élevages poneys européens,
- et de l'élevage français de poneys et de chevaux,

et enfin après de mûres réflexions depuis de longues années, nous voulons réagir et tenter de produire des poneys performants en croisant dans les deux sens poneys et chevaux, l'idée étant, en partie, de profiter de l'avance de la sélection de nos reproducteurs chevaux en imprégnant des souches poneys de la génétique (testée et mesurée) de ces derniers.

Car, s'il est absolument indispensable de préserver et d'encourager la production "pure" des races mères telles le Landais, le Pottok, le New-Forest, le Welsh et le Connemara pour la plus large utilisation, il est aussi nécessaire de fournir à nos compétiteurs des montures avec lesquelles ils pourront exprimer leurs talents à égalité avec ceux des autres nations.

Or, force est de constater que les responsables de l'Association Nationale du Poney Français de Selle et du Poney de Sport, loin de favoriser ce type de croisement, le découragent en rendant très compliqués l'inscription à titre initial des reproducteurs issus de tels croisements et l'agrément étalons des mâles. Cette démarche de leur part est d'ailleurs tout à fait cohérente dans la mesure où ils considèrent que " le haut niveau n'intéresse qu'1% des cavaliers ".

Malgré cela, les naissances issues de tels croisements *et correspondant à une partie de notre projet de grille de croisement* ne sont pas négligeables : 461 produits (donc nés " Cheval de selle " ou " Poney ") ont été enregistrées en 1996. Ce chiffre est déjà beaucoup plus important que celui de la plupart des races pures de poneys et mérite que l'on s'intéresse très sérieusement à cette production.

Aussi, nous voulons créer un nouveau stud-book de poney avec ses règles propres auxquelles nous avons longuement réfléchi et nous vous demandons de soutenir ce projet d'intérêt général en reconnaissant officiellement ce nouveau stud-book après étude préalable.

En attendant votre avis et avant de pouvoir vous présenter, avec les membres fondateurs de l'Association porteurs de cette idée, nos projets de règlement du livre généalogique du Poney Européen de Sport et du règlement intérieur de l'A.F.P.E.S., je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en mes sentiments respectueux,

Guillaume Levesque,
Président de l'A.F.P.E.S.

P.J. : Les statuts de l'A.F.P.E.S.

Copie pour information :

- à Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
- à Monsieur le chef du Bureau de l'élevage,
- à Monsieur le Directeur de l'Institut du Cheval,
- et aux rédacteurs en chef de L'Eperon, de l'Echo des Poneys, de Cheval Pratique et de Paris Turf.

ETALONS PROPOSANT DES REDUCTIONS



SHINNING STARR ARISTO



KILKADY DARLING



BANAGHER MAGEE



ROCAMBOLE III



AXKEEN DJORDY



FRANC PARLER

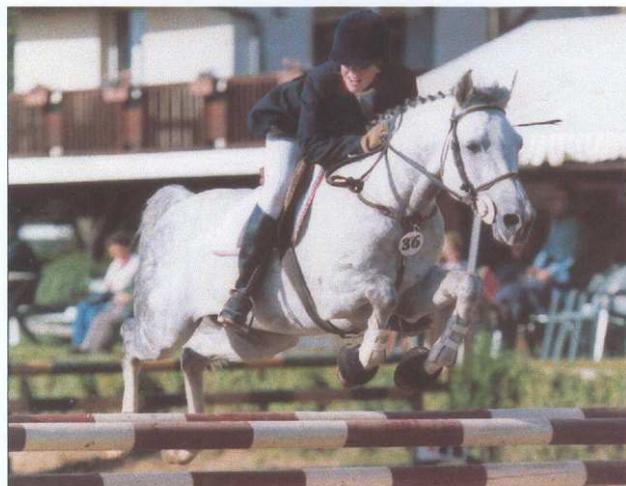
— UNE SAILLIE DE TURCOMAN A GAGNER —



ELEVAGE

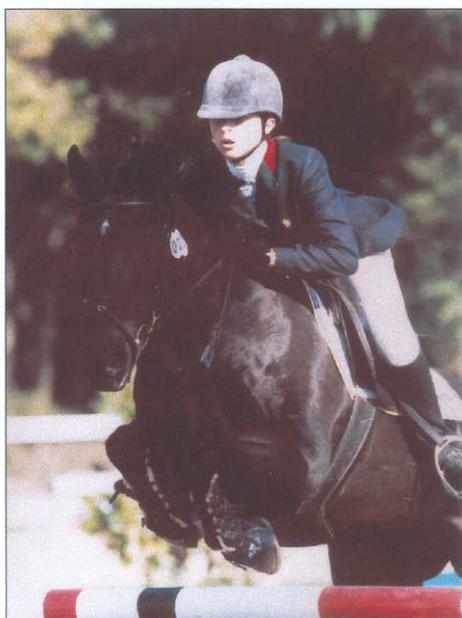


GLENREE DE L'AULNE
réserve champion suprême au
national Connemara de Poitiers,
agrée étalon en septembre



OUSBEK
étalon arabe performeur en Grand Prix
poney, agrée à Blois en octobre

COMPETITION



Isabelle Fontaneau et Ripaille
(Selle Français par Jasmin,
Sf mère ponette OI)